

Délibérations
COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU TEIL
Séance du 22 avril 2011

L'an deux mille onze
et le vingt deux avril
à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELTOUR Jean-Pierre, Maire.

Présents : BOUTET Jean-Pierre, DELTOUR Béatrice, DIVERNY Jean-Claude, FABIÉ Jean-Marie, GROUSSET Joël, NICOLAS Serge, PELLET Magali, RIEU Max, TRAUCHESSEC Jean-Claude, VILLEMENOT Philippe.

Absents : BOURGADE Gérard ayant donné procuration à RIEU Max, NÈGRE David ayant donné procuration à FABIE Jean-Marie, GAYSSOT Jacqueline ayant donnée procuration à DELTOUR Jean-Pierre, COURTIAL Jean-Damien ayant donné procuration à TRAUCHESSEC Jean-Claude.

M. GROUSSET Joël a été nommé secrétaire.

D11.016 OBJET : VOTE DU TAUX DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES 2011

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose l'objet de la réunion : le vote des taux des quatre taxes directes locales 2011.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après discussion, décide de retenir définitivement les taux suivants :

Taxe d'habitation.....	12,30 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties.....	17,02 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties.....	322,50 %
C.F.E.....	16,40 %

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

D11.017 OBJET : Vote du Budget Primitif 2011 - COMMUNE

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2.

CONSIDÉRANT l'obligation de voter le budget primitif avant le 30 avril de l'exercice auquel il se rapporte,

Après en avoir délibéré,

Par

15 voix pour

0 voix contre

0 abstention

ADOpte le Budget Primitif de l'exercice 2011 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	851 798,47 €	851 798,47 €
INVESTISSEMENT	1 389 052,98 €	1 389 052,98 €
	2 240 851,45€	2 240 851,45 €

Délibérations
COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU TEIL
Séance du 22 avril 2011

PRECISE que ce budget a été établi en conformité avec l'instruction budgétaire et comptable M 14.

M. le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

D11.018 OBJET : Vote du Budget Primitif 2011 - EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2.

CONSIDÉRANT l'obligation de voter le budget primitif avant le 30 avril de l'exercice auquel il se rapporte,

Après en avoir délibéré,

Par 15 voix pour 0 voix contre 0 abstention

ADOpte le Budget Primitif de l'exercice 2011 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	208 068,18 €	208 068,18 €
INVESTISSEMENT	452 407,39 €	452 407,39 €
	660 475,57 €	660 475,57 €

PRECISE que ce budget a été établi en conformité avec l'instruction budgétaire et comptable M 49.

M. le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

D11.019 OBJET : VENTE TERRAINS AUX CONSORTS PRATLONG.

Monsieur le Maire :

- Fait part au Conseil Municipal de la demande formulée par les consorts PRATLONG d'acquérir les parcelles de terrain cadastrées Section C N° 1643 et C N°1648 d'une superficie totale de 566 m2 situées à Peyre de Rose,
- Présente le document d'arpentage établi par M. FALCON Albert, Géomètre à Marvejols,
- Propose de vendre les terrains cadastrés Section C N° 1643 et C N° 1648 au prix de 40 € T.T.C. le m2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour vendre aux consorts PRATLONG les terrains cadastrés Section C N° 1643 et C N° 1648 au prix de 40 € T.T.C. le m2 soit 22 640 € T.T.C.,
- Décide de confier l'acte notarié à Maître Benoît DACCORD, notaire à La Canourgue et mandate Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente.

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

Délibérations
COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU TEIL
Séance du 22 avril 2011

D11.020 OBJET : VENTE TERRAIN A M. ET MME OSTY GÉRARD.

Monsieur le Maire :

- Fait part au Conseil Municipal de la demande formulée par M. et Mme OSTY Gérard d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée Section C N° 1641 d'une superficie de 321 m2 située à Peyre de Rose,
- Présente le document d'arpentage établi par M. FALCON Albert, Géomètre à Marvejols,
- Propose de vendre le terrain cadastré Section C N° 1641 au prix de 35 € T.T.C. le m2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour vendre à M. et Mme OSTY Gérard le terrain cadastré Section C N° 1641 au prix de 35 € T.T.C. le m2 soit 11 235 € T.T.C.,
- Décide de confier l'acte notarié à Maître Benoît DACCORD, notaire à La Canourgue et mandate Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente.

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

D11.021 OBJET : VENTE TERRAINS A PARAYRE CHRISTOPHE/PELLET MAGALI

Monsieur le Maire :

- Fait part au Conseil Municipal de la demande formulée par M. PARAYRE Christophe et Melle PELLET Magali d'acquérir les parcelles de terrain cadastrées Section C N° 1644 et C N°1647 d'une superficie totale de 541 m2 situées Rue de la Lavogne,
- Présente le document d'arpentage établi par M. FALCON Albert, Géomètre à Marvejols,
- Propose de vendre les terrains cadastrés Section C N° 1644 et C N° 1647 au prix de 40 € T.T.C. le m2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour vendre à M. PARAYRE Christophe et Melle PELLET Magali les terrains cadastrés Section C N° 1644 et C N° 1647 au prix de 40 € T.T.C. le m2 soit 21 640 € T.T.C.,
- Décide de confier l'acte notarié à Maître Benoît DACCORD, notaire à La Canourgue et mandate Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente.

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

D11.022 OBJET : VENTE TERRAIN A M. VIGIER CHRISTIAN.

Monsieur le Maire :

- Fait part au Conseil Municipal de la demande formulée par M. VIGIER Christian d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée Section C N° 1650 d'une superficie de 378 m2 située Rue Basse,
- Présente le document d'arpentage établi par M. FALCON Albert, Géomètre à Marvejols,
- Propose de vendre le terrain cadastré Section C N° 1650 au prix de 35 € T.T.C. le m2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour vendre à M. VIGIER Christian le terrain cadastré Section C N° 1650 au prix de 35 € T.T.C. le m2 soit 13 230 € T.T.C.,
- Décide de confier l'acte notarié à Maître Benoît DACCORD, notaire à La Canourgue et mandate Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente.

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

Délibérations
COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU TEIL
Séance du 22 avril 2011

D11.023 OBJET : ACQUISITION DE TERRAINS POUR ACCÈS AU CAPTAGE DU JOUANEN.

M. le Maire :

* Fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir :

- Le terrain cadastré Section ZD 203 d'une superficie de 421 m² à Mlle JURQUET Yolande au prix forfaitaire de 650 € T.T.C.
- Le terrain cadastré Section ZD 206 d'une superficie de 567 m² à M. BRUNEL Henri, Mlle GAUTHIER Valérie et M. RIBEYRON Daniel au prix forfaitaire de 400 € T.T.C.

afin d'accéder au captage du JOUANEN.

* Présente le document d'arpentage établi par Monsieur FALCON Albert, géomètre à Marvejols.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour ces acquisitions foncières,
- Désigne Maître Benoît DACCORD, notaire à La Canourgue pour établir les actes notariés
- Mandate M. le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cet objet.

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 15.